

COMPTE-RENDU du Conseil d'Administration du jeudi 25 février 2021

Il y a 18 votants, le chorum est atteint, ouverture du CA à 18h08 (NB : le nombre de votants a fluctué entre 18 et 20, au gré des arrivées et des déconnexions).

Mme POTIER DE LA VARDE est désignée secrétaire de séance.

1. **Adoption de l'ordre du jour.**

Adopté à l'unanimité.

2. **Approbation du PV du 01/12/2020.**

Adopté à l'unanimité.

3. **Conventions.**

Première convention : Convention concernant la désignation du délégué à la protection des données.

Mr GUIOCHET rappelle que chaque EPLE doit disposer d'un délégué à la protection des données. Celui-ci doit vérifier que la diffusion des données se fasse dans le cadre de la loi. Il explique que cette fonction complexe, très technique et lourde en termes de charge de travail peut être attribuée à un fonctionnaire du rectorat. Il s'agit de Sylvie Tournier, qui s'occupera de plusieurs établissements. Mr GUIOCHET indique que les enjeux de cette fonction sont importants et qu'ils peuvent avoir des conséquences assez graves, notamment pour le chef d'établissement. Il précise que la personne mandatée aura plus de temps pour effectuer cette tâche.

Mr JAMBON s'interroge sur un passage de la convention : il est question d'une « étude d'impact sur la protection des données ». De quoi s'agit-il ?

Mr GUIOCHET répond que cette question doit être approfondie. Il répondra ultérieurement.

Deuxième convention : Regroupement d'achat pour l'électricité.

Mme TESTON explique que la centrale d'achat UGAP est chargée de faire le marché à notre place, comme dans tous les établissements. Le collège doit renouveler son adhésion tous les trois ans.

Mr GUIOCHET précise que les établissements se regroupent afin de peser plus lourd et d'obtenir des prix avantageux. L'UGAP est chargée de passer des appels d'offre.

Mme TESTON précise que cette adhésion est gratuite.

Vote concernant l'adhésion à l'UGAP : adoptée à l'unanimité.

4. **Sorties et voyages pour information.**

Mr GUIOCHET commence à évoquer les voyage et sorties prévus au mois de mars. Mais, malheureusement, la situation actuelle empêche toute sortie.

Mr LEBLANC s'interroge sur le fait que la convention concernant la désignation du délégué à la protection des données n'ait pas été mise au vote.

Mr GUIOCHET répond qu'elle est pour information, contrairement à celle de l'UGAP. Il reprend la partie concernant les voyages.

Étaient prévus :

- 15 mars : sortie niveau 6ème « *Fables* ».
- 30 mars : sortie niveau 5ème « *J'ai trop d'amis* »
- Spectacle « *Avant la nuit* » niveau 3ème – Pas de date de prévue compte-tenu de la crise sanitaire. La troupe doit venir à Vonnas.

Mme TESTON précise que ces sorties sont gratuites, car les subventions ont été attribuées, mais obligatoires. Néanmoins un budget pour information a été prévu. Si jamais ces sorties peuvent avoir lieu, les procédures administratives auront été faites.

Mme GAUTHY s'étonne qu'aucune sortie n'ait été proposée aux 4èmes.

Mr GUIOCHET répond qu'il faut que nous y réfléchissions, même si actuellement il est plus dans la préparation d'un plan confinement.

Mme MORIN précise que le collège essaie de trouver des projets en lien avec les activités ou le programme de chaque niveau, et que cette année, en effet, rien n'a été prévu pour les 4èmes.

Mme TESTON indique qu'une sortie au barrage de Génissiat va être organisée pour tous les 4èmes. Elle n'a pas été évoquée, car cette sortie s'effectuera au mois de juin. Une subvention a d'ailleurs été attribuée.

Néanmoins, **Mr GUIOCHET** augure que cette sortie risque elle-aussi d'être compromise. Il ajoute que voir tomber à l'eau des projets préparés entraîne une certaine lassitude.

5. **Rentrée 2021-2022 : répartition de la Dotation Horaire Globale.**

Mr GUIOCHET décrit la dotation horaire globale (DHG) proposée pour l'année scolaire 2021-2022.

502h sont allouées, soit 2h de moins que l'an dernier. Il y a 29h par classe, ainsi que des heures pour l'unité d'insertion locale scolaire (ULIS) et un certain montant d'heures attribuées en fonction de plusieurs critères comme la répartition sociologique et les résultats des élèves. La perte des deux heures s'explique par une amélioration de ces critères. De plus, le montant total des heures n'a pas augmenté contrairement au nombre d'élèves. Tous les établissements ont eu cette légère baisse de l'allocation progressive de moyens.

Il y avait au départ 466,5 heures postes (HP) et 35,5 heures supplémentaires annuelles (HSA). Après négociation, le nombre d'heures supplémentaires a diminué de 35,5h à 32h. Trois HSA ont été converties en heures postes. Ce qui évite de prendre des petits temps de service et est moins contraignant au niveau des emplois du temps.

445 élèves sont prévus (élèves ULIS inclus), soit 20 élèves de plus que cette année. L'enveloppe a été prévue pour 16 divisions. Dans cette configuration, il y aurait 30-31 élèves par classe de 5ème, tandis qu'il y aurait 27 élèves en moyenne dans les autres classes.

M. GUIOCHET décrit la grille de DHG. La valeur inscrite dans la colonne HE correspond au nombre d'heures minimum effectuées pour chaque élève. Par exemple, en sixième, chaque élève doit effectuer 4,5h de français. Tandis que la valeur inscrite dans la colonne H+ correspond aux heures en plus affectées à la classe (appelées auparavant heures-groupe).

Niveau 6^{ème} : Il y aurait 26-27 élèves par classe (dont les élèves ULIS). Seulement 1,5h sont allouées à l'allemand (2 x 2h l'an passé). Ces cours permettent de sensibiliser les élèves, de susciter des vocations vers une matière vers laquelle ils ne vont pas forcément. Le but n'est pas de les préparer à l'allemand. Cela permet une diversité linguistique.

Niveau 5^{ème} : Ce niveau était à l'origine prévu par la DSDEN à 4 divisions. Le conseil pédagogique a choisi d'en ouvrir une cinquième, c'est-à-dire de conserver la structure de la cohorte de 6^{ème} actuelle. Néanmoins cette création se fait sur les moyens donnés, aucun moyen supplémentaire n'a été attribué. Ce qui fait un niveau 5^{ème} plus raisonnable, autour de 24 élèves par classe.

Niveau 4^{ème} : Il n'y a plus de groupes de sciences (alors que les élèves de 5^{ème} sont en groupes cette année). C'est aussi un problème d'HSA.

2h sont consacrées à la chorale. Les textes prévoient 1h de chant et le reste en heures de préparation pour les spectacles et les répétitions. 9h sont destinées à l'AS. C'est aussi un montant obligatoire. 3h sont données au parcours avenir (PAV) : classe défense, mini-entreprise.

M. CHAGNARD rebondit sur l'absence de groupe de sciences.

M. GUIOCHET redit qu'il n'y a pas assez d'heures et indique que Mr DUTANG ne peut pas prendre d'HSA. Il précise aussi que malheureusement, les classes sont dédoublées seulement sur un voire deux niveaux dans de nombreux établissements. De plus, des travaux dans les salles de sciences ont été réalisés de sorte à accueillir un peu plus facilement 27 élèves.

M. GUIOCHET explique que le CA va à présent se pencher sur les éventuelles créations ou suppressions de postes, mais aussi sur les demandes de CSD (Compléments de Service Donnés : un professeur du collège de Vonnas qui n'a pas assez d'heures va aller compléter son service dans un autre établissement) et de CSR (Compléments de Service Reçus : un professeur d'un autre établissement n'a pas assez d'heures viendra compléter son service au collège).

M. JAMBON précise que le choix des 17 divisions correspond à un choix unanime des enseignants pour aller au moins pire en utilisant les heures de marge. Il s'agit de limiter les dégâts, face au choix suivant : laisser les élèves dans des conditions difficiles en classe (en attendant d'éventuelles aides... qui ne vont rien résoudre) ou les placer dans des conditions plus favorables. En regardant les choses avec un peu de hauteur, on pourrait presque croire que le collège de Vonnas ne s'en sort pas si mal. Les effets de seuil sont favorables cette année, car les élèves sont bien répartis. Mais il y a un gros point noir : l'absence totale de groupes de sciences. De plus, il ne faut pas oublier que les moyens attribués par élève sont en baisse continue depuis 3 ans, alors même, dans le cadre de la crise du Covid, qu'on aurait actuellement besoin de moyens supplémentaires, d'enseignement, mais aussi et surtout au niveau de la vie scolaire.

Mme POTIER de la VARDE intervient sur la perte des groupes de sciences et indique que les conditions à venir ne vont pas permettre de travailler correctement. Les sciences perdent leur côté concret, qui permet en général aux élèves de mieux comprendre. Ce n'est pas donner le goût des sciences aux élèves. A l'heure actuelle, il n'est plus possible de prendre le temps de leur expliquer correctement leurs erreurs, notamment en manipulation.

M. JAMBON explique avoir participé très récemment à un groupe de travail départemental sur la sécurité dans les salles de sciences, en lien avec les sureffectifs dans les classes de collège. Un inspecteur a expliqué que ce n'était pas grave, car il fallait « apprendre autrement », comme par exemple « travailler en îlots ». Cela donne une idée de la déconnexion du terrain.

M. GUIOCHET reprend l'explication de la DHG. Le signe inscrit dans la colonne total HP correspond, pour les « - » à des heures données (un professeur de Vonnas va compléter son service dans un autre établissement), et pour les « + » à des heures reçues (un professeur d'un autre établissement vient compléter son service à Vonnas). Par exemple, il y a - 9h en français, ce qui signifie que Mme BAGNY ne pourra pas faire un service complet à Vonnas l'an prochain. Elle devra le compléter dans un autre établissement.

Il y a - 1,5h en allemand. Il manquera 1,5h à Mme ROY pour compléter son service. Or il n'y a pas de besoin dans un secteur très proche. L'inspection a donc décidé de nous les doter. Elles ne comptent pas dans les 502 h allouées. Elles ont été mises dans les autres disciplines. Ce qui permettrait de faire un groupe d'allemand de plus en 6^{ème} s'il y a trop d'élèves.

M. DUFOUR se demande ce que fera Mme ROY s'il n'y avait pas d'autre groupe.

M. GUIOCHET répond que Mme ROY peut faire du soutien en 6^{ème} ou contribuer à la classe défense (comme cette année).

Il y a + 2,5h en espagnol. Un professeur (peut-être Mme ANDRE) viendra faire 2,5h à Vonnas.

Il y a + 7h en mathématiques. Un complément de service de 7h est demandé (il y a déjà 2 HSA par professeur).

Il y a + 6h en technologie, + 3,5 h en physique-chimie et plus gênant + 13,5h en SVT. Cette année, Mr BABUT est à plein temps à Vonnas (ayant 15 h). L'an prochain, il aura sans doute un complément de service à faire dans un autre établissement.

Il y a + 7h en musique, sans doute attribuées à Mme JEANNEL qui a l'habitude d'animer la chorale.

Le « PERSAN » (0,5 h) correspond aux heures non affectées. Elles peuvent être converties par la suite en heures supplémentaires.

M. DUFOUR estime que le collège a tout de même besoin de plus d'heures.

A cela, **Mr GUIOCHET** répond, en tant que représentant de l'état, qu'on va y arriver. Mais ce sera difficile.

M. JAMBON lit alors une motion des personnels éducatifs afin d'expliquer pourquoi ils voteront contre la répartition de la DHG. Il propose, pour la clarté et l'exactitude du vote, que chaque administrateur présent soit appelé par son nom pour donner son vote.

Vote sur la répartition de la DHG : 2 POUR ; 1 abstention ; 16 CONTRE. La répartition est refusée par le CA.

6. Questions diverses.

6.1 Questionnaire parents avant conseil de classe (*déposée par les parents d'élèves*)

M. DUFOUR indique qu'une demande d'un enseignant est survenue lors d'un conseil de classe sur le fait qu'il y ait très peu de retour des parents. Un questionnaire va être envoyé à l'ensemble de parents avant les conseils de classe. Il est en cours d'écriture et sera envoyé au collège pour avis.

6.2 Résultats du brevet blanc (*déposée par les parents d'élèves*)

M. DUFOUR se demande comment s'est déroulé le brevet blanc dans ce contexte particulier, physiquement et moralement.

M. GUIOCHET répond que ce n'est pas bon terme de résultats. Ce qui montre qu'il y a du travail à faire. Il précise que l'équipe est bien consciente que la situation est difficile pour les élèves. Mais programmes n'ont pas été changés. Nous allons être gentils. Les élèves ne doivent pas s'apitoyer sur leur sort. Ils doivent faire face à ces difficultés. Et il faut les pousser. Ils doivent fournir un peu plus de travail et un bon créneau est disponible : le mercredi après-midi. L'écart entre les bons élèves et les mauvais élèves s'est creusé.

M. LEBLANC indique que, pour l'histoire-géographie, il n'y a aucune surprise. Il y a une grande cohérence entre les résultats du brevet blanc et ceux du contrôle continu.

M. GUIOCHET estime également qu'il s'agit d'un phénomène de « cru ». L'an dernier, nous avions une très bonne cohorte. Cette année, un peu moins. Les conditions de travail sont difficiles (pour les élèves et les enseignants). L'acquisition à niveau égal ne peut être que moindre. Et cela est vrai dans tous les niveaux. Il faut que les élèves travaillent un peu plus.

Mme BASSET précise que le sujet de brevet blanc de français était plus facile d'accès au niveau de la langue. Et pourtant les élèves ne sont pas plus en réussite. Il y a énormément d'erreurs d'orthographe. Les élèves n'ont pas un très bon niveau général. Et ce sont des élèves qui ont toujours été en difficulté. Ils n'ont pas bénéficié d'heures de soutien en 6^{ème}. Il s'agit des premiers qui n'en ont pas eu, cela se ressent.

M. JAMBON explique que la plupart des syndicats enseignants avaient demandé des allègements de programmes, qui n'ont pas été faits. Il n'y a donc pas de miracle ! Les mois de mars, avril, mai et juin ont été compliqués. Nous essayons d'en tenir compte dans nos matières. Dans l'idéal, il faudrait que les élèves mettent les bouchés doubles. Néanmoins ce sont des adolescents, c'est compliqué pour eux d'avoir la maturité pour le comprendre. Pour l'examen, pas d'inquiétude, il y aura certainement une harmonisation. Par contre, l'inquiétude, c'est pour la suite, notamment avec l'arrivée au lycée d'enfants fragiles.

M. GUIOCHET indique que cette année de scolarité très compliquée n'a pas pu apporter aux élèves ce qu'elle aurait dû, et qu'elle laissera des manques. Il précise que le collège ne peut combler ces manques sur une année. Le rattrapage de niveau devra se faire sur plusieurs années. Il va perdurer au lycée.

Mme BASSET précise que ce que nous voyons avec les 3èmes s'observe aussi sur les autres niveaux. Les élèves les plus fragiles trinquent le plus, et notre institution ne nous donne pas les moyens d'aider ces élèves-là.

M. GUIOCHET déclare qu'il n'y a pas de raison que les élèves de Vonnas soient moins bons qu'ailleurs. Il s'interroge sur la position du brevet blanc dans le calendrier. L'avoir placé en fin de semaine n'était peut-être pas le meilleur moment. Il convient d'y réfléchir. Puis il dresse un bilan de la situation. Il y aura du travail. Les élèves devront mettre les bouchées doubles. Il faudra les accompagner, les pousser. Nous avons quelques pistes.

6.3 Service civique (*déposée par les parents d'élèves*)

M. GUIOCHET explique que le service civique permet d'accueillir de jeunes gens afin qu'ils réalisent différentes missions. Ces jeunes doivent être accompagnés par une personne en poste. C'est une aide, mais pas une personne en plus, d'autant plus qu'elle n'est souvent pas autonome. Ce n'est pas une mince affaire (le guide du tuteur faisant 64 pages !).

Mme TESTON s'interroge sur le financement de ces contrats.

M. GUIOCHET indique que l'état paye.

M. JAMBON demande quel est l'objectif de ces contrats.

M. GUIOCHET répond qu'ils fournissent une aide à une structure. Les jeunes viennent de 6 à 8 mois. Ce n'est pas du personnel aguerri. Il faudrait donc leur consacrer beaucoup de temps. Mais actuellement, nous avons déjà une énorme charge de travail et ce n'est pas la priorité.

M. JAMBON lit alors une communication de M. REYNAUD concernant les cours d'EMI (Education aux Média et à l'Information). Il lui est difficile d'assurer les cours d'EMI, alors qu'ils sont dans ses missions. En effet, les heures sont difficiles à caler ; elles le sont souvent sur les heures d'absences des collègues. Les heures de groupe, les demi-heures limitent sa progression. Il est passé de 10 h à 7 h hebdomadaires d'EMI en 2 ans. Une solution proposée par M. REYNAUD serait de l'intégrer à l'AP, au sein des 26 h de cours donnés à chaque classe. Mais ce serait amputer l'horaire d'une matière pour un des niveaux. Les heures d'EMI souffrent d'être faites au coup par coup. Il serait bon de les sanctuariser dans l'emploi du temps.

M. GUIOCHET répond qu'ajouter une contrainte en plus dans les emplois du temps n'est pas une difficulté pour celui qui les fait, mais c'est une solution en moins pour les autres. De plus les textes disent que les parcours (dont fait partie l'EMI – parcours citoyen) doivent être abordés dans tous les cours.

M. LEBLANC fait observer que l'EMI représente une grande partie des cours d'EMC (ex éducation civique) inscrits dans les programmes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

M. DUFOUR a les mêmes préoccupations que M. REYNAUD, concernant un enseignement qu'il estime très important. Il indique que les élèves sont très souvent prévenus au dernier moment. Aussi il serait bien qu'il y ait une meilleure lisibilité pour les parents et les enfants afin qu'ils puissent s'organiser (notamment s'ils avaient prévu de faire leurs devoirs en étude).

M. GUIOCHET pense que ces heures pourraient être effectivement planifiées sur des heures d'étude. Et quand cette heure peut se faire sur une heure de remplacement, une heure d'étude serait libérée. L'enfant aurait ainsi une heure d'étude en plus.

M. GUIOCHET évoque la campagne de tests (sur la base du volontariat). L'objectif de cette campagne est d'avoir une observation de ce qui se passe dans un secteur géographique et non pas d'avoir simplement une observation individuelle. M. GUIOCHET indique qu'il a régulièrement des réunions avec les référents sanitaires (M. JAMBON et M. SANTIAGO). Actuellement, 5-6 personnes sont cas contacts. Les distances doivent être augmentées à 2 m quand nous n'avons pas le masque. Ce qui veut dire des surfaces un peu plus élevées, notamment lorsque les élèves mangent.

Mme TESTON remarque que les élèves ont la fâcheuse manie de boire les uns à la suite des autres au robinet. Ce n'est pas hygiénique, surtout en période de pandémie. Les élèves vont devoir apporter une petite gourde ou un petit gobelet. Il va leur être interdit de coller leur bouche au robinet.

M. LEQUEUX rétorque que les élèves ne sont plus à ça près.

M. DUFOUR pense plutôt au risque de bagarre d'eau.

Mme GAUTHY évoque le risque de glissade.

Le prochain CA est fixé au jeudi 25 Mars. Il abordera le compte financier en présence de l'agent comptable, et le 2^{ème} vote sur la répartition de la DHG.

La séance est levée vers 20h10.